

**B - Certificats à fournir. Situation au 31 décembre 2014 (préciser l'année).**

**Certificats fiscaux à fournir :**  
Tableau n° 1 – l'entreprise relève de la direction des grandes entreprises (DGE).

Case cochée au A	Volet n° 1 de la liasse 3666	Volet n° 2 de la liasse 3666 ou attestation obtenue par voie dématérialisée	Volet n° 3 de la liasse 3666
1 ou 2			
3			
4	(1)	(2)	(1)

- (1) en autant de certificats qu'il y a d'associés personnes physiques en définitive redevables de l'impôt.  
(2) volet à fournir uniquement pour les associés passibles de l'IS à l'exception de ceux remplissant leurs obligations déclaratives et de paiement à la DGE au 31 décembre de l'année précédant la demande.

**Tableau n° 2 – l'entreprise ne relève pas de la direction des grandes entreprises (DGE).**

Case cochée au A	Volet n° 1 de la liasse 3666	Volet n° 2 de la liasse 3666 ou attestation obtenue par voie dématérialisée	Volet n° 3 de la liasse 3666
1 ou 2		X (1)	
3			
4	(2)	(3)	(2)

- (1) si la case 2 a été cochée à la rubrique A, le volet relatif au paiement de l'IS est au nom de la société mère.  
(2) en autant de certificats qu'il y a d'associés personnes physiques en définitive redevables de l'impôt.  
(3) pour les associés passibles de l'IS, volet à fournir en autant de certificats qu'il y a d'associés concernés.

**Certificats sociaux à fournir :**

Case cochée au A	URSSAF ou CGSS	MSA. ou CGSS	Caisse maladie obligatoire	Caisse vieillesse obligatoire	Caisse congés payés	Groupement *	Organismes. assureurs **
5	X (1)						
5 et 6	(1)	(2)					
5 et 7	(1)						
5 et 8	(1)						
5, 6 et 7	(1)	(2)					
5, 6 et 8	(1)	(2)					
5,7 et 8	(1)						
5,6,7 et 8	(1)	(2)					
6		(2)					
6 et 8		(2)					

- (1) En autant de certificats qu'indiqués à la case 5 de la rubrique A.  
(2) En autant de certificats qu'indiqués à la case 6 de la rubrique A.  
\* visé à l'article L 752-14 du code rural  
\*\* visés à l'article L.731-30 du code rural

Le directeur régional des finances publiques du département du Rhône certifie avoir reçu les certificats fiscaux et sociaux mentionnés à la rubrique B relatifs à la situation au 31 décembre (indiquer l'année) 2014 de l'entreprise ou de l'association désignée ci-contre.

A ... *Lejon* ... le ... *15/01/2015* ...

Le directeur régional ou départemental des finances publiques

*Emmanuelle RATHÉY*

*Inspectrice principale des finances publiques*

L'entreprise ou l'association inscrit directement ci-dessous sa désignation et l'adresse à laquelle l'état annuel doit lui être renvoyé.

**CABINET EMIOS S.A.S.**

6, Quai de Serbie 69006 LYON

Tel : 04 72 639 43 96 - Fax : 04 72 44 03 47

contact@emios.fr

Siret : 512 191 180 00011 – RCS LYON

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE RHÔNE-ALPES ET DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE  
PÔLE GESTION FISCALE  
DIVISION DES PROFESSIONNELS  
DELIVRANCE DES NOTI 2  
6, rue Charles Biennier  
69002 LYON  
Téléphone 04 72 40 84 16